REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

N° 5

Date de convocation : 21.05.2026
Date d'affichage : 05.06.2026

L'an deux mille vingt-six, le cinqdeux juin à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mrs et Mmes Christophe VERNON, Aline GRILLE, Jean-Marie BOIDIN, Sarah BREITENBACH, Nelly DELAHAYE, Christophe DESPREAUX, Guillaume HOOGTERP, Aurélien VANHEULE, Steve VANHEULE, Stéphanie ROUANET, Zoé CHANTRY, Laurence DUVAL.

Absents excusés : Mmes Chantal RENOUF, Claire-Sophie ROSSIGNOL.
Mme Aline GRILLE est désignée Secrétaire de séance par le conseil municipal.

Pouvoirs :
Mme Chantal RENOUF a donné pouvoir à Mme Aline GRILLE.

Ordre du Jour :
Elections des délégués de conseils municipaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Madame GRILLE Aline et Monsieur BOIDIN Jean-Marie

Madame CHANTRY Zoé et Monsieur VANHEULE Aurélien

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

- Mr CARPENTIER Pascal
- Mme GRILLE Aline
- Mr VERNON Christophe

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	14
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
CARPENTIER Pascal	14	Quatorze
GRILLE Aline	14	Quatorze
VERNON Christophe	14	Quatorze

<u>Proclamation de l'élection des délégués</u>

Ont été proclamés délégués :

- Monsieur CAPENTIER Pascal
- Madame GRILLE Aline
- Monsieur VERNON Christophe

<u>ÉLECTION DES SUPPLÉANTS</u>

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme RENOUF Chantal
- Mr BOIDIN Jean-Marie
- Mme DELAHAYE Nelly

<u>Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants</u>

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	14
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
RENOUF Chantal	14	Quatorze
BOIDIN Jean-Marie	14	Quatorze
DELAHAYE Nelly	14	Quatorze

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Madame RENOUF Chantal
- Monsieur BOIDIN Jean-Marie
- Madame DELAHAYE Nelly

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Crosville-la-Vieille

Les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Pas de questions diverses.

La séance est levée.